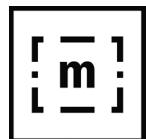




FONDATION VASARELY



FONDATION VASARELY

CAHIER DES CHARGES

TRAITEMENT DE CONSERVATION- RESTAURATION DE L'INTEGRATION MONUMENTALE « TLINKO »

VICTOR VASARELY (1906-1997)

MARS 2022

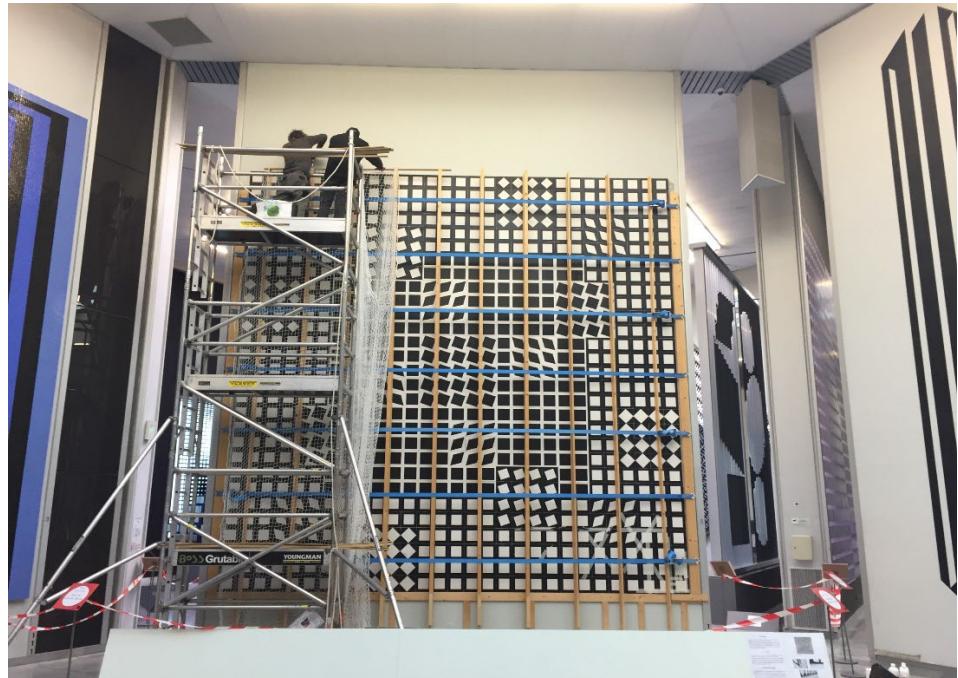


Figure 1 TLINKO ; mise en place d'un filet de protection en 2020

SOMMAIRE

1. PREAMBULE / CONTACTS.....	4
2. LA DEMANDE.....	4
2.1. L'ŒUVRE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE	5
2.1.1. LOCALISATION D'ŒUVRE	5
2.1.1. HISTORIQUE DES INTERVENTIONS	5
2.1.2. CONSTAT D'ETAT	6
3. INTERVENTIONS SOUHAITÉES.....	8
3.1. OBJECTIFS DE LA RESTAURATION	8
3.2. INTERVENTIONS.....	9
3.2.1. ADMINISTRATIF.....	9
3.2.2. ETAPE A : LA PREPARATION DE L'INTERVENTION ET DU CHANTIER AVANT LA DEPOSE	11
3.3. ETAPE B. LA DEPOSE DE LA CERAMIQUE A LA FONDATION VASARELY.....	13
3.4. ETAPE C. LE TRAITEMENT DES CARREAUX DANS L'ATELIER DU PRESTATAIRE	14
3.5. ETAPE D. LA REPOSE DE LA CERAMIQUE, LA POSE DU CADRE ALUMINIUM....	15
3.6. LA REMISE EN ETAT DU MUR ET LA REMISE EN PEINTURE.....	15
4. DOCUMENTS MIS À DISPOSITION : (DOCUMENTS CONFIDENTIELS A NE PAS DIFFUSER)	15
5. PAIEMENT DE LA PRESTATION.....	16
6. PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES.....	17
7. TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	21
8. ANNEXE	21

1. PREAMBULE / CONTACTS

Personnes référentes : Pascale GIRARD responsable du Pôle Collections et Expositions. Julia HARTMANN conservateur-restaurateur, assistante Pôle Collections et Expositions en charge du suivi des restaurations.

Tel : 04.42.20.01.09 poste 108 ou 06.45.82.40.50

Email :

pascale.girard@fondationvasarely.org
julia.hartmann@fondationvasarely.org

Aller-voir obligatoire : Un certificat de visite sera remis au prestataire.

Date de la demande : 1^{er} mars 2022

Réponse souhaitée avant le : 30 avril 2022

Validité souhaitée de devis : 1 an

Démarrage intervention : à partir de la réception des subventions constituant le plan de financement.

FONDATION VASARELY
R.U.P. – JO DU 27 SEPTEMBRE 1971
Musée de France- JO du 10 décembre 2020

Jas de Bouffan
13090 Aix-en-Provence
Tél. +33 (0)4 42 20 01 09
www.fondationvasarely.org

2. LA DEMANDE

La Fondation Vasarely souhaite faire procéder au traitement de conservation-restauration, par un ou des spécialistes en art du feu (céramique), mosaïque ou similaire, d'une œuvre de Victor Vasarely, classée au titre des monuments historiques depuis 2013. L'œuvre se trouve au sein de la Fondation Vasarely, 1 avenue Marcel Pagnol – Jas de Bouffan – 13090 Aix-en-Provence, alvéole 3.

L'œuvre TLINKO, objet de cette demande, est une intégration monumentale datée des années 1975 créée par Victor Vasarely (1906-1997) à l'occasion de la construction de la Fondation Vasarely (44 intégrations au total).

Après la rénovation globale de son bâtiment, la Fondation Vasarely souhaite engager la restauration de la totalité des œuvres qui ont subi des dégradations importantes entravant leur intégrité matérielle et leur lisibilité.

Une étude préalable à la restauration de TLINKO a été réalisée en 2019. Ce rapport, sans mention de chiffrage, sera mis à la disposition du prestataire après l'aller-voir obligatoire. Le rapport de l'étude préalable contient en détail dans une note méthodologique : un constat d'état détaillé, un descriptif précis des scénarii possibles de restauration et les modalités de mise en œuvre recommandées par l'équipe de l'étude préalable.

En 2020 une analyse complémentaire concernant la possible présence de sels solubles a été réalisée, dont le rapport sera également mis à la disposition du prestataire après l'aller-voir obligatoire.

2.1. L'ŒUVRE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE

2.1.1. LOCALISATION D'ŒUVRE

L'œuvre concernée est intitulée « TLINKO » et se situe sur la façade nord-est de l'alvéole 3 (N°112).

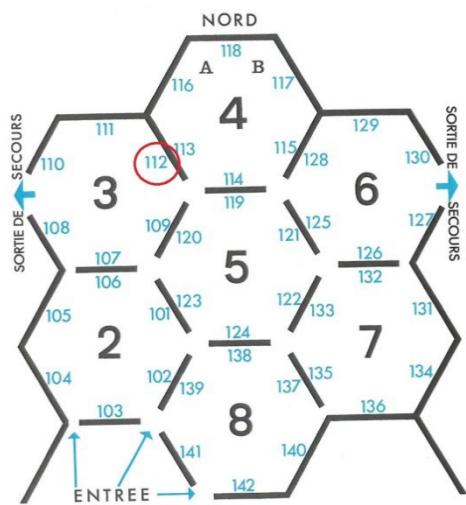


Figure 2 : Localisation de l'œuvre TLINKO dans les alvéoles de la Fondation Vasarely

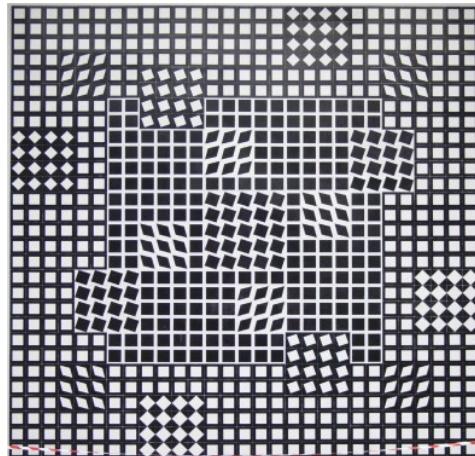


Figure 3 : 112 TLINKO
566 x 566 cm
1975
N° inventaire : 2011.0.13
Cartel : Céramique de Delft sur fond de peinture à base d'encre sérigraphique bleu satiné.

2.1.1. HISTORIQUE DES INTERVENTIONS

La Fondation possède dans ses archives des échanges indiquant qu'une partie de l'œuvre est tombée vers 1982 et que cela a donné lieu à une nouvelle fabrication de carreaux. Ceci explique la présence de carreaux modernes dans les réserves de la Fondation Vasarely et des carreaux anciens avec des restes de mortier-colle. Lors de ce remontage, le motif de l'œuvre a été inversé par rapport à sa création en 1975.

L'intégration TLINKO a bénéficié en août 2017 d'une intervention d'urgence à la demande de la Fondation Vasarely, par la pose d'un support en bois situé sous la base de l'œuvre afin d'éviter qu'une personne mal intentionnée vienne tirer les carreaux, ces derniers étant totalement désolidarisés du mur. Cette intervention a été complétée d'un examen plus poussé de l'œuvre (rapport d'intervention sur demande lors de l'aller-voir obligatoire).

En octobre 2018, l'œuvre présentant en son pourtour de nouvelles fissures, cette dernière a fait l'objet d'une protection totale par sangles et tasseaux de bois.

En 2019, des protections temporaires de la céramique avec du scotch, dans la partie basse, ont été ajoutées.

Une étude préalable à la restauration a été réalisée à l'automne 2019.

L'étude préalable de 2019 a mis en garde contre la présence possible de sels solubles qui nécessiteraient le dessalement des carreaux de céramique suite à l'observation de dépôts blancs en surface de l'œuvre.

Sur la base de cette observation, des analyses de ces dépôts blancs ont été effectuées en 2020, dont les résultats seront mis à la disposition du prestataire. Les conclusions montrent que les caractéristiques des dépôts sont proches de celles de l'enduit au revers du carreau. Il ne s'agit donc pas de sels solubles mais de résidus de mise en œuvre mal nettoyés.

En 2020, un filet de protection a été ajouté pour éviter un accident lié à une possible chute des carreaux, l'œuvre étant quasi totalement désolidarisées du mur.

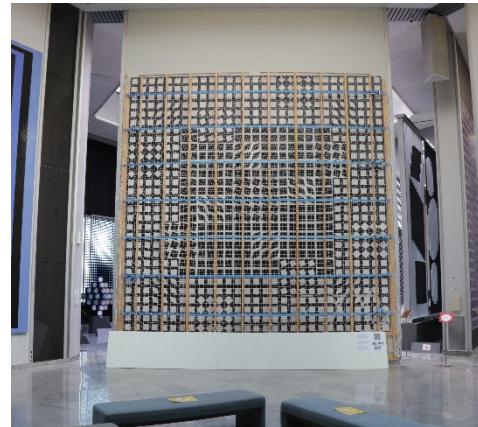


Figure 4 : Vue d'ensemble de l'œuvre TLINKO dans son état actuel, avec protection anti chute

2.1.2. CONSTAT D'ETAT

L'œuvre est composée de 841 carreaux de céramique produits par les Porcelaines Fles de Delft, aux motifs géométriques, carrés ou losanges, posés par collage sur un mur en béton, avec une couche de préparation, couche d'enduit et collés à l'aide d'un ciment-colle.

Le cahier des charges de 1975 indiquait que le maître d'ouvrage souhaitait que les joints entre les éléments blancs soient rebouchés au ciment blanc, mais que les interstices entre les carreaux noirs soient laissés sans aucun rebouchage. Cette mise en œuvre n'est pas respectée actuellement.

Les carreaux sont répartis sur 29 rangées, en hauteur comme en largeur, chaque élément mesurant 19,5 x 19,5 cm (+/- 1mm). L'intégration est située à environ 70 cm du sol, bien que les directives d'origine données par Victor Vasarely soient à 1m17 du sol.

Deux séries différentes de carreaux sont présentes sur l'œuvre aujourd'hui :

- 664 carreaux en grès d'origine (1975) de 15mm d'épaisseur très caractéristiques de la manufacture de céramique DE PORCELEYNE FLES de Delft, Pays-Bas, avec sous la couche noire du motif de surface, une couche bleue, visible sur certains carreaux en bordure des zones noires ou mise en évidence par des éclats de la céramique.

- 177 carreaux récents en faïence, de 8 mm provenant d'une chute de carreaux dans les années 1982 et changés dans les années 1984 après une nouvelle fabrication de 322 nouveaux carreaux à l'Atelier Jacques Robert Vence.

L'épaisseur des carreaux dépend de la nature concernée (céramique de Delft = 1,5 cm ou carreau de faïence récente = 0,6 cm). La compensation de l'épaisseur de la faïence lors de la restauration de 1984, a par endroit, été obtenue par l'utilisation de deux carreaux superposés l'un sur l'autre. La mise en œuvre précise n'est pas connue. Cet état de superposition a été constaté sur le bord supérieur de l'œuvre.

La Fondation Vasarely possède dans ses collections plusieurs carreaux de céramique appartenant aux deux séries. Sont donc disponibles : des fragments (Constat C), des carreaux endommagés (B) ; des carreaux avec inscription (probablement des échantillons, Constat B) et des carreaux utilisables (Constat A) pour un remplacement en urgence. Il n'existe pas de carreaux de remplacement pour tous les motifs et il convient de noter que tous les carreaux de Delft doivent être nettoyés de l'enduit arrière si une utilisation est envisagée. Un inventaire complet des carreaux se trouve dans **l'annexe 1**.

L'œuvre concernée par ce projet de restauration présente des altérations au niveau des carreaux :

- Décollement généralisé et très important des carreaux avec scission entre le mortier-colle solidaire du staff et le ciment sous-jacent du mur de soutien. Le poids de l'ensemble des carreaux solidaires (par le joint) semble entraîner l'œuvre dans sa totalité, vers le bas, provoquant des fissures dans le staff peint encadrant l'œuvre. Par endroit le décollement du mur présente un écart de 20 mm. La récente rénovation du bâtiment et des verrières semble avoir accéléré le phénomène de scission suite aux vibrations provoquées par les travaux.
- Ventre important visible à l'œil nu en partie basse.
- Blanchiment de surface, coulures, fissures, graffitis, ébréchures sur les deux types des carreaux, traces de brossage, encrassement généralisé. Les irrégularités dans la pose des joints (creux, pleins), ne respectent pas le postulat d'origine et altèrent la lisibilité de l'œuvre.
- La présence avérée d'une deuxième série de carreaux indique une précédente intervention sur l'œuvre par le remplacement de certains carreaux et donc un premier désordre. Probablement suite à cette intervention, le décor reconstitué a été inversé par rapport à l'original.
- En raison de la sécurisation et de la protection des carreaux par du scotch, des résidus d'adhésif restent sur la surface des carreaux en partie basse.

Le mur support en peinture grise (classé au titre des Monuments Historiques) de cette œuvre présente les altérations suivantes :

- Taches brunes et gouttes de peinture gris clair du mur.
- Coulures brillantes (origine non analysée).
- Fissuration.

- Dommages importants causés par la pose des bastaings de bois (suite validation CRMH).

Les conditions environnementales jusqu'à présent non stabilisées, ont participé à la dégradation de ces ensembles (variations thermo-hygrométriques, rayonnements lumineux etc.). Aujourd'hui les conditions sont stables pour entreprendre cette restauration.

3. INTERVENTIONS SOUHAITÉES

3.1. OBJECTIFS DE LA RESTAURATION

Cette demande a pour objectif de restaurer l'intégration TLINKO afin de permettre sa nouvelle présentation au public et de manière pérenne.

La Fondation Vasarely en accord avec la CRMH DRAC PACA a fait le choix de :

- Réaliser la dépose totale de l'œuvre et de procéder à une repose sur le mur d'origine à l'aide d'une interface de type nid d'abeille en aluminium.
- De procéder à des recherches et faire réaliser si besoin la confection de nouveaux carreaux en cas de casse, si le stock actuel de la Fondation ne suffit pas.
- Réintégrer l'œuvre avec son sens d'origine.
- Procéder à la restauration des carreaux et à leur nettoyage.
- Procéder à la restitution des joints blancs et à la retouche des bordures altérées des carreaux de bordures noires dans l'optique d'une amélioration visuelle.
- Poser un cadre en pourtour de l'œuvre (en raison de l'augmentation de l'épaisseur par rapport à la situation actuelle). La forme et la matière de ce cadre seront à définir en concertation avec la Fondation et la CRMH (*a priori* en aluminium pour correspondre à l'existant sur d'autres intégrations).
- Exceptionnellement remettre en peinture le pourtour de l'œuvre (ce travail n'est pas à la charge du prestataire mais la mise en œuvre devra être discutée avec le prestataire en charge de ce lot).

La restauration sera conduite en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques de la Direction régionale des affaires culturelles (CRMH DRAC PACA) ainsi qu'avec le CICRP (Centre interdisciplinaire de conservation-restauration du patrimoine) dans le cadre d'une assistance scientifique et technique à la restauration des œuvres de la Fondation Vasarely. La Fondation Vasarely reste la seule interlocutrice de ces deux organismes.

Les opérations auront lieu au sein de la Fondation Vasarely (alvéole 3) et en atelier. Horaires d'ouverture de la Fondation du lundi au vendredi : 10h/18h, horaires de travail sur site : 9h15/17h45. Ces horaires pourront être adaptés en fonction des possibilités de la Fondation et des contraintes de chantier.

3.2. INTERVENTIONS

5 étapes ont été définies dans le cadre de la restauration :

- La préparation du chantier avant la dépose,
- La dépose de la céramique à la Fondation Vasarely,
- Le traitement des carreaux dans l'atelier du prestataire,
- La reposé de la céramique, la pose du cadre aluminium,
- La remise en état du mur et la remise en peinture.

Afin de procéder à la comparaison des offres merci de suivre au maximum la trame proposée pour les interventions.

3.2.1. ADMINISTRATIF

Le prestataire devra faire apparaître de façon très détaillée dans sa proposition :

- Les différentes étapes d'interventions.
- Les protocoles détaillés de mises en œuvre pour chaque étape, les moyens nécessaires (technique, outils, matériaux, fiches techniques).
- Le mode opératoire de protection des carreaux et les risques associés, etc.
- Un calendrier d'intervention (étapes de chantier *in situ*, phase de chantier en atelier).
- La durée d'intervention envisagée (par étapes et globale),
- Les coûts associés à chaque étape. Le prestataire devra faire apparaître distinctement les frais engendrés par la restauration et les frais annexes (déplacement, bouche et logement).
- Les protocoles d'hygiène et de sécurité du chantier et les risques associés (chute, feu, travail en hauteur, pandémie Covid 19).
- Un dossier de présentation de l'équipe, CV et références sur des œuvres similaires.

Le prestataire fera en sorte de choisir pour chaque étape une méthode de travail la moins impactante possible pour l'œuvre en céramique mais également pour les œuvres environnantes et les visiteurs. Notamment il fera en sorte de choisir une méthodologie la moins bruyante possible et en limitant le dégagement de poussière ou s'adjointre le matériel idoine.

La sélection du prestataire est explicitement basée sur le *curriculum vitae*. Il est demandé au prestataire mandataire de posséder des compétences en conservation-restauration de céramique et notamment céramique contemporaine et monumentale avec les problématiques associées (céramique murale/mur support, grands formats etc.) ou s'adjointre les compétences d'un ou de spécialistes.

Le prestataire pourra intervenir seul ou composer une équipe de conservateurs-restaurateurs, réunissant *a minima* les spécialités demandées. Le prestataire sera mandataire pour son équipe. Un groupement avec facturation séparée n'est pas accepté.

La Fondation Vasarely se réserve le droit de suspendre ou d'annuler l'exécution si le prestataire mandataire ne fait plus partie de l'équipe exécutante. Dans ce cas, seul le

travail achevé sera facturé après réception du rapport de restauration. Le mandataire devra, si un des membres de son équipe se désiste en cours de chantier soumettre le CV du prochain candidat à la Fondation Vasarely pour validation.

Toute cession partielle ou totale de cette prestation, tout changement de cocontractant, ne pourra avoir lieu sans l'accord express et préalable de la Fondation Vasarely. Le titulaire s'interdit donc de céder, même gratuitement, tout ou une partie de ses droits et obligations dans la bonne exécution de sa prestation, sans autorisation préalable de la Fondation Vasarely. Cette dernière se réserve le droit de refuser la cession si le cessionnaire pressenti ne présente pas les garanties professionnelles, techniques ou financières requises pour assurer l'exécution de la prestation.

La Fondation se réserve le droit d'inspecter les travaux à l'intérieur et à l'extérieur de la Fondation régulièrement. Cela signifie que la Fondation Vasarely aura accès à l'œuvre en cours de restauration de façon journalière, mais aussi dans l'atelier du prestataire, en concertation avec ce dernier a minima tous les 15 jours.

Le rapport de restauration (voir chapitre ci-dessous) devra être communiqué à la Fondation Vasarely dans un délai de deux mois après la fin de la restauration en format PDF. Les photos utilisées pour le rapport devront être communiquées à la Fondation Vasarely également avec le rapport, aux formats JPEG et TIF.

La Fondation Vasarely prévoit une série de conférences et de la médiation durant le chantier de restauration des intégrations monumentales et une publication. Le prestataire pourra ainsi être sollicité dans ce cadre.

Il est expressément interdit au prestataire de publier des photos ou des informations sur ses travaux de restauration sans l'accord et la validation écrite de la Fondation Vasarely.

Le prestataire devra fournir avant tout démarrage de chantier :

- Une assurance responsabilité civile professionnelle pour chaque conservateur-restaurateur présent sur site.
- Une assurance pour le transport des carreaux (aller-retour)
- Une assurance pour la durée du traitement en atelier. Un descriptif complet de l'atelier.
- Une attestation de travail en hauteur.
- Une habilitation de montage /démontage des échafaudages si à sa charge ou utilisation de l'échafaudage de la Fondation Vasarely.

Le prestataire devra prévoir des temps de réunions d'une durée de deux heures environ chacun :

- 1 réunion de démarrage de chantier avec validation des protocoles d'intervention en présence de la CRMH,
- *a minima* 1 réunion par mois (sur site Fondation Vasarely ou atelier),
- 1 réunion à la fin de chantier.
- Prévoir 3 demi-journées de médiation,
- 1 jour de conférence.

La prestation pourra être réalisée dès l'acceptation par la CRMH PACA, la Direction de la Fondation Vasarely et la réception des subventions. Un calendrier précis des interventions sur site sera établi entre la Fondation et le prestataire retenu. Du fait de

la complexité du montage et de la durée administrative liée à ce dernier il est demandé au prestataire une durée de validité de son devis de 1 an.

La Fondation Vasarely se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard en cas de non-respect du calendrier défini par les deux parties au moment de la signature de l'offre. Conformément aux dispositions de l'article 14 des CCAG 2021, les pénalités sont calculées par application de la formule suivante :

Pénalités = Valeur de la prestation x nombre de jours de retard/3000.

Le montant des pénalités ne peut excéder 10 % du montant hors taxes du marché. Le prestataire est exonéré des pénalités dont le montant total ne dépasse pas 1 000 € pour l'ensemble du marché.

3.2.2. ETAPE A : LA PREPARATION DE L'INTERVENTION ET DU CHANTIER AVANT LA DEPOSE

a. Rapport d'intervention :

Le rapport restitué à l'issue de la prestation est propriété de La Fondation Vasarely dans le cadre de la commande. Les auteurs seront cités dans toutes utilisations faites par la Fondation Vasarely. La Fondation Vasarely se réserve également le droit d'utiliser les photographies communiquées, en indiquant le copyright des auteurs. Le rapport est à transférer sous format papier et numérique sur clé USB (format PDF) incluant toutes les photographies prises durant l'intervention et les photos reproduites dans le rapport (format jpeg, nommées selon la table des illustrations du rapport).

La Fondation Vasarely pourra demander des rapports intermédiaires après chaque grande étape du chantier.

Les interventions seront conciliées dans ce rapport qui devra reprendre (non exclusivement), les informations suivantes :

- Données relatives à l'œuvre : désignation, numéro d'inventaire etc.
- Les dimensions hors tout et de toutes autres mesures jugées utiles.
- Les informations techniques (nature ou type de support etc.), description des matériaux et de leur mise en œuvre.
- Descriptif des altérations.
- Descriptif du protocole de montage de l'œuvre.
- Descriptif des tests et examens entrepris sur l'œuvre.
- Un protocole détaillé des interventions réalisées.
- Fiches techniques des produits de restauration employés pour l'intervention.
- Prise de vues photographiques sous format JPG avant-pendant-après restauration avec mire et localisation, vue générale et détail, prise de vue des éventuels tests et examens avec restitution sous format numérique des clichés réalisés. Les photos incluses dans le rapport devront faire l'objet d'un fichier distinct. Elles devront être dans le rapport légendées, numérotées, orientées et localisées.

- Le prestataire autorise par écrit l'usage des photographies par la Fondation Vasarely pour tous types de support. Le copyright du prestataire sera systématiquement mentionné.

b. Installation du chantier :

Le chantier est situé dans l'un des 7 grands espaces d'exposition (alvéoles) de la Fondation Vasarely, qui sont ouverts au public.

Le prestataire devra décrire de manière détaillée le système d'intervention et d'accessibilité à l'œuvre qu'il souhaite mettre en œuvre. La structure ou le système mis en place devra répondre à des contraintes :

- Poursuite des visites des œuvres de la Fondation durant le chantier.
- Protection des œuvres environnantes (de l'alvéole et vers les autres alvéoles). Cette mise en sécurité pourra être réalisée soit en protégeant les éléments environnants ou en créant une zone isolée des éléments environnants (soit par encadrement du chantier, soit protection individuelle des œuvres). Une fermeture complète (toute hauteur) temporairement de l'alvéole est également envisageable.
- Protection du sol de marbre par un plancher.
- Protection du chantier dans son ensemble (sécurisation du matériel etc.)
- Respect des consignes de sécurité pour le travail en hauteur.
- Réduction des nuisances (bruit) et des poussières (aspiration).
- Accessibilité visuelle au chantier. Des panneaux explicatifs sur l'intervention sont à prévoir. Le chantier doit, dans la mesure du possible, être « visible » du public. Il peut donc y avoir des visites de groupe, des événements et des publications numériques.

c. Hygiène et sécurité :

Le prestataire est responsable de la bonne mise en œuvre de la sécurité au travail en fournissant à son équipe le matériel de protection individuel de sécurité et en répondant aux besoins liés à la crise sanitaire du Covid 19 (fourniture des masques et gel hydroalcoolique). Le port du masque est obligatoire dans toute la Fondation Vasarely.

Le prestataire devra conserver tout au long de son intervention un chantier propre et procéder à l'évacuation des déchets, régulièrement en dehors des containers de la Fondation Vasarely.

d. Logistique livraison :

La logistique des livraisons et départs sur site du matériel et œuvre est à la charge du prestataire en relation avec le Pôle collections et expositions. Pour toutes arrivées ou départs, le prestataire devra être présent. Toutes actions de ce type seront exécutées sous sa seule responsabilité et à sa charge. Il devra s'informer des contraintes de livraisons, des contraintes d'accès et de passage et des contraintes d'usage de la Fondation Vasarely. Il devra se munir du matériel nécessaire pour exécuter sa prestation (transpalette, chariots, etc.).

e. Logistique accessibilité :

La location d'un échafaudage (fixe, roulant) ou d'une nacelle est à la charge du prestataire et sous son unique responsabilité (incluant supervision de la livraison et installation, ainsi que désinstallation et départ). Le mandataire et ses équipes doivent être habilités au travail en hauteur. Pour information la charge au sol est de 500Kg au mètre carré. Le sol en marbre de la Fondation est classé et doit être protégé par un platelage. Suivant les modalités du chantier après le départ de l'œuvre, il faudra préciser les phases de montage et démontage des échafaudages ou arrivées et départs de la nacelle.

Attention, le bâtiment de la Fondation Vasarely étant classé Monument Historique, aucun percement ne peut avoir lieu (ex : accrochage échafaudage) sans un accord préalable de la CRMH avec une demande préalable à travaux.

La Fondation Vasarely pourra mettre à disposition des restaurateurs un échafaudage roulant permettant le travail sur toute la hauteur de l'œuvre (Modèle BOSS 850) mais pas sur toute la hauteur du mur. Le prestataire devra avoir une habilitation à jour pour le travail en hauteur et l'assurance correspondante. Dans tous les cas, une vérification sur place et un document de prise en charge sont à signer avant l'utilisation. La responsabilité de la vérification de ce dernier est à la charge du prestataire. L'échafaudage devra être rendu dans le même état que lors de la mise à disposition.

f. Recherches et reproduction des carreaux :

Le prestataire devra évaluer avant tout démarrage du chantier les risques liés à la perte éventuelle de carreaux durant la dépose et réfléchir à une solution de remplacement et donc à la faisabilité de reproduction des carreaux (recherche de fournisseurs, échantillons, fiches techniques, devis).

3.3. ETAPE B. LA DEPOSE DE LA CERAMIQUE A LA FONDATION VASARELY

a. Méthodologie de dépose des éléments de protection :

Le prestataire devra détailler la méthodologie de la dépose des éléments de protection actuels pour permettre l'accessibilité à l'œuvre, notamment :

- Le filet de protection
- Les bastaings de bois et sangles
- Le support de soutènement

L'évacuation de ces éléments est à sa charge.

b. Protection des éléments environnants classés

Durant cette phase de dépose des éléments de protection et de dépose de l'œuvre, le prestataire devra apporter tout le soin nécessaire au staff peint environnant qui, de fait, est classé Monuments Historiques. Même si le mur fera l'objet d'une réfection, il

convient de conserver l'original autant que possible. Il conviendra également de conserver le cartel de l'œuvre, classé Monuments Historiques. Il est à protéger contre la poussière et les dommages mécaniques. Sa restauration n'est pas concernée par cette demande. Actuellement, il est caché par la structure de protection en bois.

c. Méthodologie de dépose de l'œuvre :

Le prestataire fournira une description précise de la méthodologie de la dépose :

- Organisation générale du chantier, balisage et impacts sur l'environnement (bruit, poussière, déchets etc.).
- Réalisation d'un calepinage. Description précise de l'identification, enregistrement des carreaux.
- Mise en œuvre de la dépose des carreaux (par carreaux, par ensemble)
- Technique employée, machines et outils.
- Protection des carreaux (facing de gaze, plaque de bois etc.).
- Description des risques associés (casse, chute, fissure etc.).
- Description des équipements de sécurité au travail.
- Nettoyage de chantier, évacuation des déchets.
- Démontage échafaudage, évacuation (selon calendrier proposé. En effet, si la durée entre l'étape dépose et la repose est longue, il conviendra de démonter le chantier pour permettre la visibilité des œuvres de l'alvéole 3 durant cette phase).

d. Stockage et transport des carreaux en atelier :

Le prestataire fournira une description précise du stockage et de la dépose des carreaux :

- Matériaux d'emballage.
- Conditionnement.
- Contenants.
- Description du stockage, des zones nécessaires au stockage etc.
- Logistique de manutention (matériel, acheminement vers les zones de prises en charge).
- Transport vers l'atelier, assurance.

3.4. ETAPE C. LE TRAITEMENT DES CARREAUX DANS L'ATELIER DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra décrire avec précision les interventions sur les carreaux en atelier :

- Elimination du mortier-colle au revers.
- Nettoyage de surface et des bordures.
- Consolidation des carreaux.

- Pose sur nid d'abeille (si procédure par ensemble et montage sur site (liste du matériel, fiche technique des colles etc.).
- Le motif original sera rétabli. Le prestataire doit donc mettre en place une méthodologie rigoureuse.
- Réintégration des joints noirs. Retouche des bordures abimées (soit en atelier si ensemble, soit sur site si pose par carreaux, soit finition en fin de chantier).

3.5. ETAPE D. LA REPOSE DE LA CERAMIQUE, LA POSE DU CADRE ALUMINIUM

Le prestataire devra décrire avec précision la méthodologie de repose sur site :

- Transport retour, manutention, stockage temporaire des carreaux ou ensembles.
- Installation du chantier (installation échafaudage, nacelle si démontage étape B, protection des sols, balisage du chantier).
- Préparation du mur avant pose du nid d'abeille.
- Pose des ensembles ou carreaux sur nid d'abeille.
- Système d'accrochage des panneaux nid d'abeille.
- Réintégration des joints noirs et blanc/retouche.
- Démontage du chantier.
- Nettoyage final.

Encadrement de l'œuvre :

En raison de la nouvelle profondeur de l'œuvre provoquée par l'épaisseur du nid d'abeille, la pose d'un cache en pourtour de l'œuvre a été décidée. La forme et la matière sont à définir en concertation avec le prestataire, la Fondation Vasarely et la CRMH (*a priori* en aluminium pour correspondre à l'existant sur d'autres intégrations).

3.6. LA REMISE EN ETAT DU MUR ET LA REMISE EN PEINTURE

Cette prestation n'est pas à la charge du mandataire mais ce dernier devra se mettre en relation avec le prestataire retenu pour la réintégration du staff et le remise en peinture notamment lors de la pose du cadre autour de l'œuvre.

4. DOCUMENTS MIS À DISPOSITION : (DOCUMENTS CONFIDENTIELS A NE PAS DIFFUSER)

- Archives documentaires concernant l'œuvre.
- Rapport réalisé en août 2017.

- Constat d'état réalisé en interne par le service des collections en date du 13 août 2018.
- Fonds des matériaux utilisés par Victor Vasarely, dont les carreaux de l'œuvre.
- Rapport d'étude préalable à la restauration de l'intégration monumentale « TLINKO » en céramique de Delft, œuvre de Victor Vasarely (1906-1997), février 2020. (sans chiffrage).
- Etude de caractérisation de la composition chimique de dépôts en surface de l'œuvre TLINKO de la Fondation Vasarely, janvier 2020.

5. PAIEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de la prestation se fera après réception du rapport de restauration et sur présentation de facture, à 30 jours fin de mois.

Il sera effectué par chèque uniquement au nom de la société du prestataire.

Il est possible d'envisager des paiements intermédiaires sur présentation de factures.

6. PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

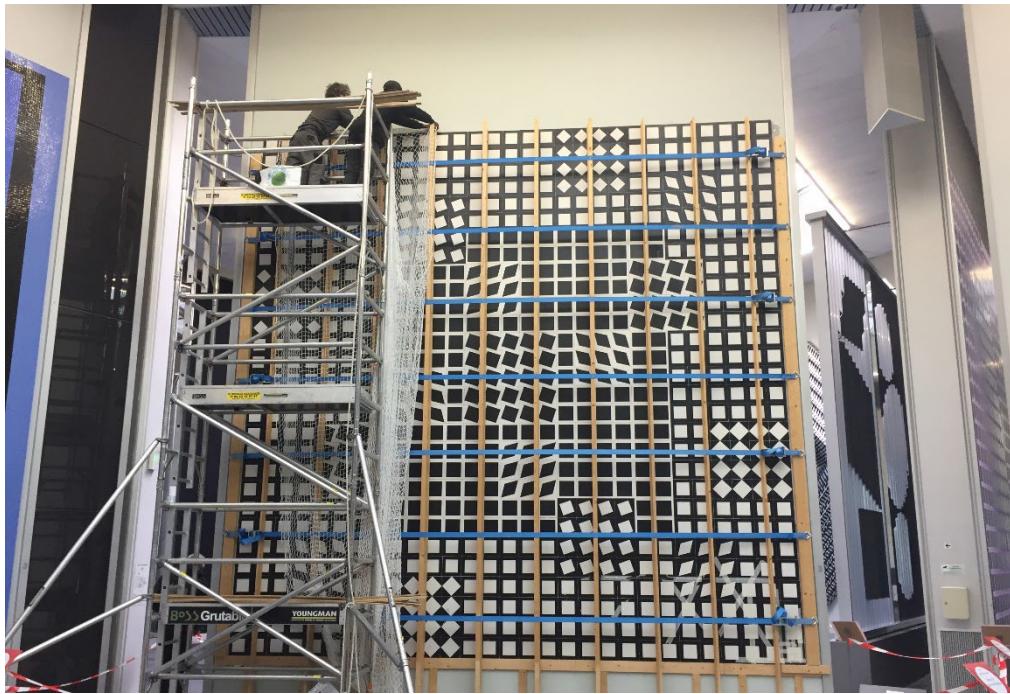


Figure 5 TLINKO, mise en place de filet sur le système de sécurité en 2019

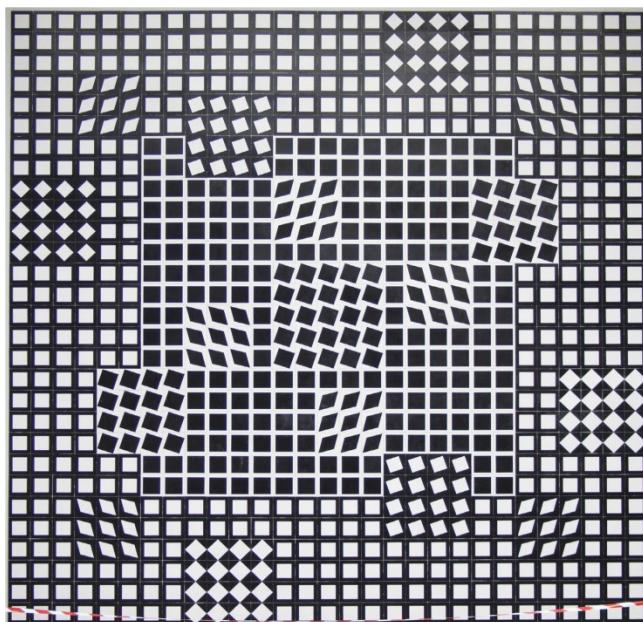


Figure 6 TLINKO, vue générale



Figure 7 TLINKO, détail Fissure visible en partie supérieure droite de l'œuvre.



Figure 8 TLINKO, détail, décollement des carreaux en partie inférieure de l'œuvre, vue latérale.



Figure 9 TLINKO, détail, décollement des carreaux en partie inférieure droite de l'œuvre.

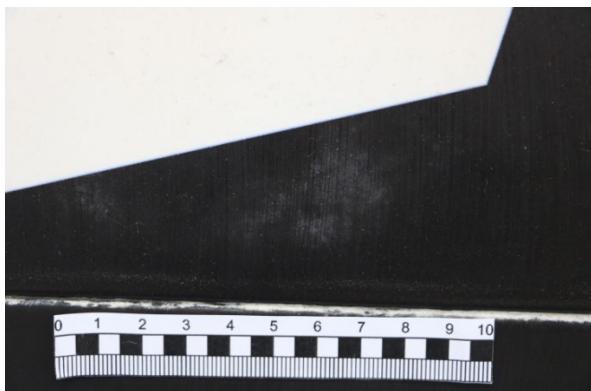


Figure 10 : TLINKO, détail, blanchissement localisé sur la couche noire d'un des carreaux.



Figure 11: TLINKO, détail, blanchissement généralisé sur les parties noires des carreaux.

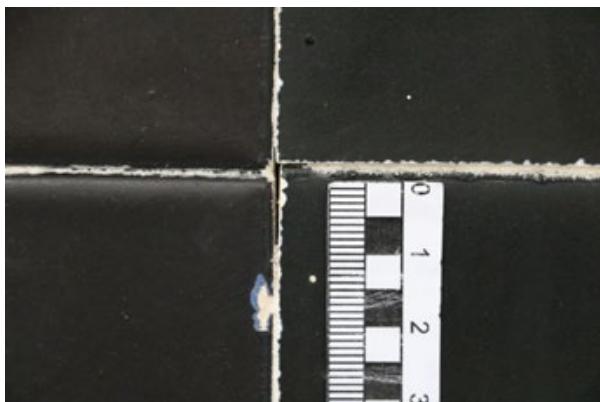


Figure 12 : TLINKO, détail, éclat sur un des carreaux de l'œuvre laissant apparaître sous la couche noire, la couche bleue.

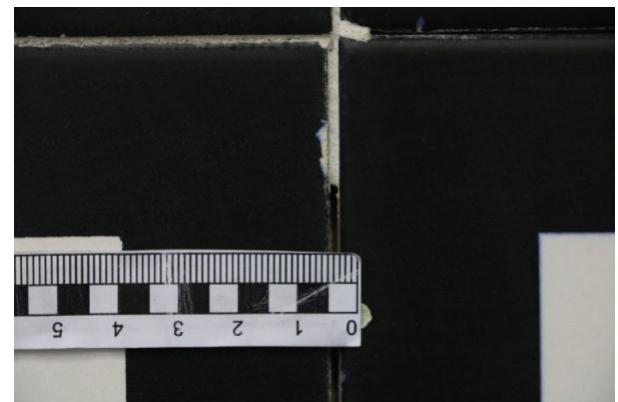


Figure 13: TLINKO, détail, discontinuité des joints visibles entre plusieurs carreaux de céramique.

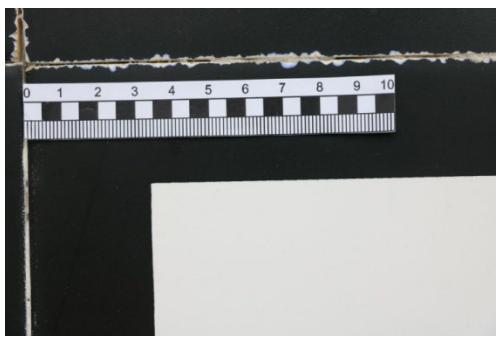


Figure 14 Craquèlements et lacunes sur les bordures, généralisés aux carreaux de la seconde fabrication.

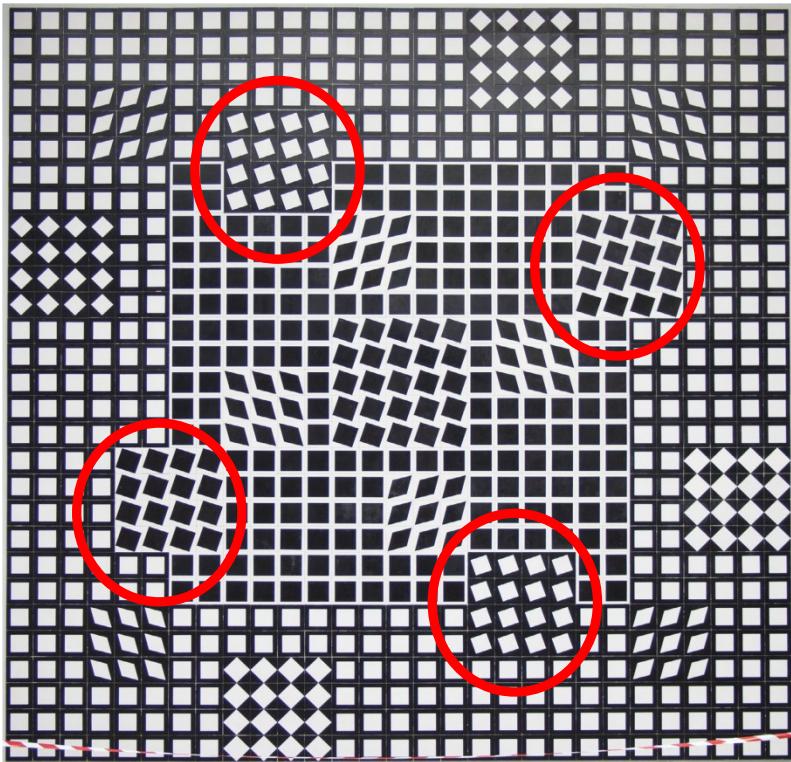


Figure 15 TLINKO, Œuvre actuellement 2021

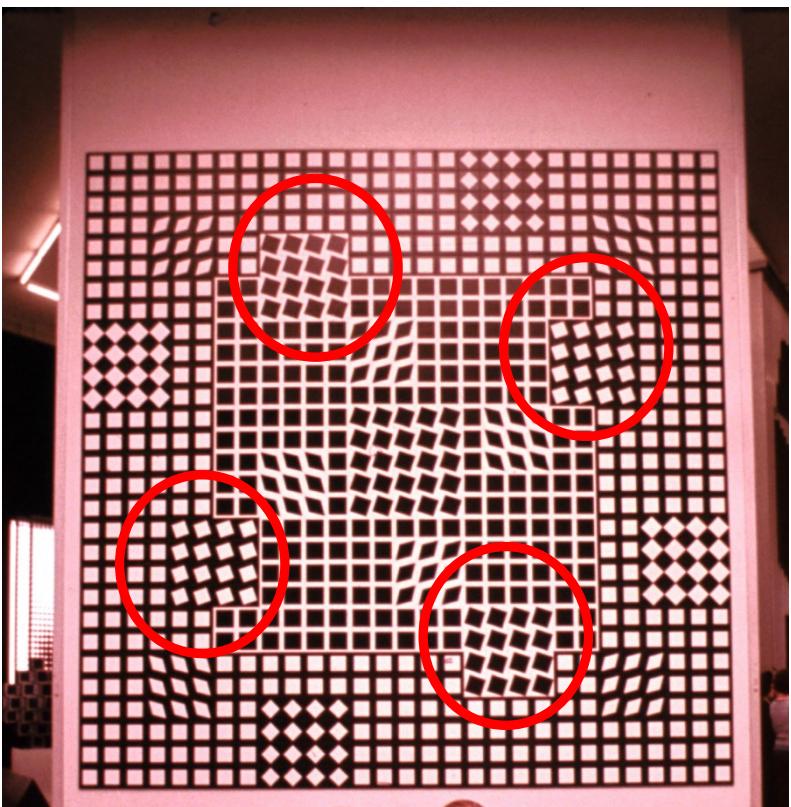


Figure 16 TLINKO, Œuvre à l'inauguration 1976

7. TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 TLINKO ; mise en place d'un filet de protection en 2020	1
Figure 2 : Localisation de l'œuvre TLINKO dans les alvéoles de la Fondation Vasarely..	5
Figure 3 : 112 TLINKO	5
Figure 4 : Vue d'ensemble de l'œuvre TLINKO dans son état actuel, avec protection anti chute.....	6
Figure 5 TLINKO, mise en place de filet sur le système de sécurité en 2019.....	17
Figure 6 TLINKO, vue générale.....	17
Figure 7 TLINKO, détail Fissure visible en partie supérieure droite de l'œuvre.	17
Figure 8 TLINKO, détail, décollement des carreaux en partie inférieure de l'œuvre, vue latérale.....	18
Figure 9 TLINKO, détail, décollement des carreaux en partie inférieure droite de l'œuvre.....	18
Figure 10 : TLINKO, détail, blanchissement localisé sur la couche noire d'un des carreaux.	18
Figure 11: TLINKO, détail, blanchissement généralisé sur les parties noires des carreaux.	18
Figure 12 : TLINKO, détail, éclat sur un des carreaux de l'œuvre laissant apparaître sous la couche noire, la couche bleue.....	18
Figure 13: TLINKO, détail, discontinuité des joints visibles entre plusieurs carreaux de céramique.....	18
Figure 14 Craquellements et lacunes sur les bordures, généralisés aux carreaux de la seconde fabrication.....	19
Figure 15 TLINKO, Œuvre actuellement 2021.....	20
Figure 16 TLINKO, Œuvre à l'inauguration 1976.....	20

8. ANNEXE

1 – Inventaire des carreaux en réserve à la Fondation Vasarely.

Inventaire Carreaux Tlinko Nov 2021									
	Legende Forme :	1	2	3	4	5	6	7	8
	Légende Constat :	A= bon, utilisable pour remplacement B= utilisable avec traitement/intervention au préalable des carreaux - nettoyage, comblage d'ébrechures C= cassé / fragmenté							
TOTAL									
N° du modèle	Forme	Quantité totale	Quantité de carreaux pouvant être utilisés en urgence (Constat A+B)	Quantité de carreaux qui peuvent être utilisés en urgence (Constat A + B) par motif et sans regard de type	Constat et quantité		Photo	Localisation	Type
1		1	1		A: B : 1 carreau abîmé avec inscriptions C:			Caisse 2	Céramique de Delft, 19,4 x 19,4 x 1,5 cm
1		8	5	6	A:4 B:1 C:3			Caisse 3	Faïence, 19,5 x 19,5 x 0,6 cm
2		14	3	11	A:1 B : 2 dont 1 carreau avec inscription C : 11 carreaux cassés/fragmentés			Caisse 1, Caisse 2, bureau	Céramique de Delft, 19,4 x 19,4 x 1,5 cm
2		9,5	8		A:1 B : 7 bords ébréchés et coins abîmés C:1,5			Caisse 3, expo	Faïence, 19,5 x 19,5 x 0,6 cm
3		3	2	5	A:2 B:0 C:1 carreau cassé			Caisse 2	Céramique de Delft, 19,4 x 19,4 x 1,5 cm
3		3	3		A:3 B:0 C:0			Caisse 3	Faïence, 19,5 x 19,5 x 0,6 cm
4		0	0	7	A:1 B:6 C:2			Non existant	Céramique de Delft, 19,4 x 19,4 x 1,5 cm
4		9	7		A:1 B : 6 - Nettoyage à effectuer, bords abîmés C : 2			Caisse 3	Faïence, 19,5 x 19,5 x 0,6 cm
5		1	1	2	A:0 B : 1 carreau à nettoyer et au coin abîmé, inscriptions C:0			Caisse 2	Céramique de Delft, 19,4 x 19,4 x 1,5 cm
5		1	1					Caisse 3	Faïence, 19,5 x 19,5 x 0,6 cm
6		1	0	8	A:0 B:0 C : 1 carreau cassé			Caisse 2	Céramique de Delft, 19,4 x 19,4 x 1,5 cm

